

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-AE1

présenté par

M. Buisson, Mme Le Pen, M. Chenu, M. François, Mme Galzy, M. Guinot, Mme Hamelet,
M. Jolly, Mme Menache, M. Pfeffer et Mme Robert-Dehault

ARTICLE 33

Substituer au montant :

« 21 609 624 014 € »,

le montant :

« 13 610 000 000 € ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à passer le prélèvement sur recettes destiné au budget européen de près de 21,6 milliards d'euros à 13,6 milliards d'euros.

La France est aujourd'hui le deuxième contributeur net au budget de l'Union européenne et connaîtra après une hausse significative de sa contribution suite au retrait du Royaume-Uni de l'Union. La part des recettes fiscales faisant l'objet d'un prélèvement pour le budget de l'UE est passée de 3,7 % en 1982 à 7,9 % en 2020 selon la direction du budget tandis que la part relative des retours des dépenses de l'Union en France baisse de façon tendancielle. Or, cinq pays bénéficient de rabais : l'Allemagne, le Danemark, l'Autriche et la Suède.

Cet amendement d'appel vise à baisser la contribution française de 8 milliards pour 2024 ce qui correspond au rattrapage sur les quatre dernières années où la France n'a pas bénéficié de rabais. La moyenne des rabais étant de 9 %, cet amendement l'applique pour calculer la contribution de la France au budget de l'Union européenne.